

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	41 (1912)
Heft:	13
Rubrik:	Caisse de retraite des membres du corps enseignant

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

national et landammann Steuble devait prononcer le discours de clôture. Empêché de remplir sa promesse, il a été remplacé par M. le commissaire épiscopal Breitenmoser ; l'orateur a insisté sur la nécessité qui incombe aux parents d'inspirer à leurs enfants des sentiments de crainte de Dieu et de leur faire suivre la vocation à laquelle la Providence les appelle. L'affluence des participants a été considérable. La fête a eu un plein succès.

France. — M. l'abbé Bouteyre, ancien élève de l'école des Chartes et de la Sorbonne, avait demandé à être inscrit parmi les candidats à l'agrégation de philosophie. Renouvelant des refus antérieurs, M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, alléguait que « l'état ecclésiastique auquel M. Bouteyre s'est consacré, s'oppose à ce qu'il soit admis dans le personnel de l'enseignement public, dont le caractère est la laïcité ». L'intéressé a introduit devant le Conseil d'Etat un recours contre cette décision. Mais, par un arrêt rendu dernièrement, la haute assemblée a rejeté le pourvoi. L'éviction, dont se plaint M. Bouteyre, est un fait accompli. Cette singulière décision ne trouve sa justification dans aucun texte de loi. M. Bouteyre, a été écarté simplement pour insuffisance de « laïcité ». Payer les impôts, Messieurs, portez le sac du troupier ; mais ne briguez pas d'emploi public. Notre bon plaisir abroge l'article de la *Déclaration des droits* : « Les fonctions publiques sont accessibles à tous les citoyens. »

CAISSE DE RETRAITE
des membres du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire sont convoqués en assemblée générale ordinaire sur le samedi, 6 juillet prochain, à 1 $\frac{1}{2}$ heure de l'après-midi, à la brasserie Peyer, salle du 1^{er} étage, à Fribourg.

TRACTANDA :

1. Nomination du Bureau de l'assemblée.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport administratif du Comité.
4. Approbation des comptes de 1911.
5. Préavis concernant la cotisation pour 1912.
6. Nomination de la Commission examinatrice des comptes.
7. Rapport de la Commission de révision de la loi.
8. Questions éventuelles et propositions individuelles.

AU NOM DU COMITÉ :
Le Secrétaire, **H. Guillod.**